

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Amiens, le 08/12/2021

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
D'AMIENS**

14, rue Lemerchier
CS 81114

80011 Amiens Cedex
Téléphone : 03.22.33.61.70
Télécopie : 03.22.33.61.71

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h30

E21000162 / 80

Madame la Présidente
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS
DE LA SERRE
1 rue des Telliers
BP 31
02270 CRECY-SUR-SERRE

Dossier n° : E21000162 / 80
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Objet : - la modification du plan local d'urbanisme de Barenton-Bugny

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Jacques DENISSEL, directeur des services betteraviers de l'union SDA (ER), demeurant 12 rue de la Grange aux Bois à MESNIL-SAINT-LAURENT (02720) (tel : 03-23-04-09-77 ; portable : 06-77-75-71-15) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

7 décembre 2021

N° E21000162 /80

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 1 – urbanisme et aménagement

Vu enregistrée le 24 novembre 2021, la lettre par laquelle la présidente de la communauté de communes du Pays de la Serre demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la modification du plan local d'urbanisme de Barenton-Bugny.

Vu :

- le code de l'environnement ;
- le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021.

DECIDE

Article 1 : M. Jacques Denissel, directeur des services betteraviers de l'union SDA, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à la présidente de la communauté de communes du Pays de la Serre, et à M. Jacques Denissel.
Copie sera adressée au maire de Barenton-Bugny.

Fait à Amiens, le 7 décembre 2021.

La présidente,



M. Dhiver